

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 47/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

23 OCT. 2019

MONTBELIARD

<p><b>DATE DE CONVOCATION :</b> 30/09/2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf le dix octobre à vingt heures,</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 10/10/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b></p> <p><i>En exercice : 27</i>  <i>Présents : 21</i>  <i>Votants : 25</i>  <i>Ayant donné procuration : 4</i>  <i>Absents excusés : 2</i>  <i>Absent : 0</i>  <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Était représentés :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, ADDE Patrick.</p>
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Contrat P@C    (Porter une Action Concertée)    proposé par le Département du    Doubs avec le territoire du Pays    de Montbéliard    2018-2021</b></p>	<p><i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre.</p> <p><i>Absents excusés :</i> SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique.</p>
<p><b>RÉSULTAT DU VOTE :</b></p> <p>- <i>Pour : 25</i>    - <i>Contre : 0</i>    - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Aline GROSJEAN est nommée secrétaire de séance.</p>

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une Action Concertée) qui couvrira le territoire du Pays de Montbéliard, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1<sup>er</sup> axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2<sup>ème</sup> axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3<sup>ème</sup> axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4<sup>ème</sup> axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3<sup>ème</sup> axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Pays de Montbéliard, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 8 100 000 € (soit 14,50 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Pays de Montbéliard (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 75 % de l'enveloppe (soit 6 075 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 25 % de l'enveloppe (soit 2 025 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Pays de Montbéliard a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Pays de Montbéliard,
- autorise Madame le Maire à signer ce contrat.

Fait et délibéré à Bavans, le 10/10/2019  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le 10/10/2019  
Publiée le 10/10/2019...  
**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**  
Le Maire

